

# CONTRAT DE SAILLIE IAC – MONTE 2025

## LOOK ATIPIK TALISMAN

Entre les soussignés :



**Christelle PONTUS**

La gare  
11 Le Montéireire  
50840 FERMANVILLE

Tél : 07 85 52 25 06 – Email : [contact@normandy-atipik.com](mailto:contact@normandy-atipik.com)  
SIRET : 881 968 440 00019 – TVA intra com : FR54 881968440  
[www.normandy-atipik.com](http://www.normandy-atipik.com)

Désigné ci-après « l'étalonnier »

Et

Nom et Prénom

Adresse

Tél

Mail :

Désigné ci-après « le propriétaire de la jument »

### Objet du contrat :

Le propriétaire de la jument achète à l'étalonnier des doses de paillettes congelées pour faire inséminer la jument ci-après désignée dans le centre d'insémination de son choix, aux charges et conditions ci-après définies :

#### 1- L'étalon :

Nom : Look Atipik Talisman  
n° SIRE : 60 058 597 Q  
n° APHA : #692369  
n° FAHR : 1132  
Race : Appaloosa

Etalon testé génétiquement noir léopard Ee aa LP/n PATN1/n nd2/nd2, et testé négatif pour les maladies génétiques HYPP, GBED, HERDA, PSSM1, MH et négatif DMRT3

## **2- La jument faisant l'objet de l'insémination :**

Nom :

N° SIRE :

N° APHC, AQHA ou Pur-Sang :

## **3- Etat sanitaire de la jument :**

Le propriétaire de la jument déclare que celle-ci présente un état sanitaire réglementaire et qu'elle est donc vaccinée contre la grippe, le tétanos et la rhinopneumonie.

Les documents suivants sont fournis à la signature de ce contrat :

- copie du carnet de vaccination Tétanos, Grippe et Rhinopneumonie à jour

## **4- Charges et conditions de la prestation :**

Tarif :

Le prix de deux doses de 8 paillettes est de 900€ TTC (jument APHC, AQHA et pur-sang - TVA de 5,5% incluse). Le poulain sera plein papier Appaloosa.

L'envoi des paillettes en France, dans le centre d'insémination du choix du propriétaire de la jument, est à régler en plus du règlement de la saillie. Pour la France le tarif est de 160€ TTC en 2024 (un devis sera établi pour l'Europe sur simple demande en précisant l'adresse de livraison)

**Pour sa première année de monte en extérieur, un tarif exceptionnel de lancement en pré-commande (uniquement sur le montant de la saillie) est proposé au 5 premiers contrats retournés avant le 31/12/2024 (cachet de la poste faisant foi) au tarif de 750€ TTC. Le prélèvement de Look Atipik Talisman est prévu en février 2025.**

Règlement de la prestation :

Un acompte de 300€ est exigé à la signature du contrat pour valider la pré-commande, le solde ainsi que les frais de transport devront être réglés avant l'envoi des paillettes. (Le chèque d'acompte ne sera encaissé qu'après prélèvement de l'étalon et confirmation que les paillettes sont aux normes – en cas de soucis le chèque sera détruit et dans tous les cas le propriétaire de la jument sera informé)

Les frais de suivi gynécologique, échographique, d'envoi des paillettes et mise en place sont assumés par le propriétaire de la jument.

Cas de jument vide :

Si au moment de l'échographie effectuée 15 jours après la saillie, la jument se trouvait vide, le propriétaire de la jument peut recommander une dose supplémentaire de 8 paillettes au tarif de 350€ TTC plus le montant des frais d'envoi.

Problème en cours de gestation :

Si après échographie positive et règlement de la saillie en totalité, la jument se trouvait vide et ce quelqu'en soit la cause (avortement, résorption etc...) uniquement si la jument est à jour de ses

vaccins Tétanos, Grippe et Rhinopneumonie Equine, Normandy Atipik s'engage à reconduire gratuitement la saillie lors de la même saison ou la saison suivante (hors frais d'envoi).

Décès de la jument :

En cas de décès ou de stérilité de la jument, intervenant après la signature du présent contrat, le propriétaire de la jument peut présenter une autre jument l'année du contrat ou l'année suivante. Le remboursement des sommes perçues ne pourra être envisagé. Les sommes dues devront être réglées. Un certificat vétérinaire de décès ou de stérilité de la jument devra être présenté.

Décès du poulain avant 48H :

En cas de naissance d'un poulain mort-né ou en cas de décès du poulain avant 48H, la saillie sera reconduite pour la jument, à condition qu'un vétérinaire ait été présent lors des complications du poulinage.

Re-breeding avec les mêmes doses :

Si le propriétaire de la jument souhaite utiliser les paillettes restantes pour une autre jument l'année en cours de ce contrat ou la même jument l'année N+1, le tarif de la saillie est de 600€ TTC (hors frais d'envoi)

## **5 – Litiges**

Non-paiement de la prestation :

A défaut de paiement Normandy Atipik est fondé à exercer son droit de rétention jusqu'au parfait versement des sommes dues. Les doses ne seront pas envoyées et l'acompte versé ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

Le tribunal arbitral :

Toute constatation relative à l'exécution du présent contrat sera soumise aux tribunaux compétents du lieu où se trouve l'étalon

Signature :

Le présent contrat est fait en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant remis à chacune des parties.

Fait à :

Le :

Faire précéder à la signature la mention manuscrite « contrat lu et approuvé, bon pour accord »

LE PROPRIETAIRE DE LA JUMENT

L'ÉTALONNIER